

2018_CT2_213

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements de l'organigramme du Pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Ressources humaines**

■ Séance du 21 juin 2018

02_2_01

■ Ajustements de l'organigramme du Pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Pôle contribue à la définition du projet global de la Métropole Aix-Marseille-Provence et à sa mise en œuvre stratégique sur les politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat et de politique de la ville. Il met en œuvre les actions métropolitaines sur le Territoire en veillant au respect des orientations stratégiques transversales.

Le Pôle est composé de 6 Directions :

- La Direction Appui aux Communes et Ressources
- La Direction de l'Urbanisme
- La Direction de l'Habitat
- La Direction de la Politique de la Ville
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Direction des Gens du Voyage

Cette organisation a été actée lors du précédent Conseil de Métropole

Dans le cadre du transfert des compétences ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2018 des communes vers la Métropole, des conventions ont été conclues avec les communes pour assurer la continuité des services publics. Il a été décidé de mettre fin à ces conventions concernant les compétences Politique de la Ville et PLU et documents associés au 30 juin 2018 et de procéder aux transferts effectifs des missions et des agents des communes.

Des directions du pôle sont directement impactées par ces transferts et des ajustements sont nécessaires.

1- La Direction Appui aux Communes et Ressources

La Direction Appui aux Communes et Ressources a pour missions principales, d'assurer les fonctions supports administratives, et d'ingénierie pour l'ensemble des directions du Pôle, d'assurer le suivi du SCOT du Pays d'Aix, d'animer le réseau des DGS et d'apporter un appui de proximité aux communes.

Compte tenu du transfert de la compétence PLU et documents associés il est proposé que cette direction s'appuie sur deux services du fait de l'accroissement d'activités au niveau gestion et des missions nouvelles relatives à la production en régie de planches graphiques des PLU communaux et des travaux inhérents :

- un service gestion et administration qui met en œuvre les fonctions supports administratives : gestion du budget et des CCPD, gestion des ressources humaines, administration générale, commande publique, et une cellule ressources documentaires ;
- un service études et analyses de données qui assure le suivi du SCOT du Pays d'Aix, participe à l'élaboration du SCOT et du PLH métropolitains, produit des analyses et des documents graphiques pour l'ensemble des directions du Pôle, contribue à l'élaboration du PLUi du Territoire et produit et intègre dans le SIG, les évolutions des documents d'urbanisme des 36 communes.

2- La Direction de l'Urbanisme

Le besoin de cette nouvelle Direction découle de la prise de compétence PLU et documents associés des communes par la Métropole. Elle sera prioritairement composée d'agents transférés par les communes membres du Territoire et des ajustements sont nécessaires pour prendre en considération les qualifications de agents transférés.

Il est proposé que cette direction s'appuie sur deux directions adjointes avec la répartition des missions suivantes :

- la Direction Adjointe PLUi et Proximité composée du Service études, du Service Projets et Proximité, du Service suivi des procédures et du service ADS. Elle élabore le PLU intercommunal du Pays d'Aix en lien avec l'AUPA, met en œuvre les procédures communales, et assure l'instruction des actes du Droit des Sols pour le compte des communes qui ont conventionné avec la Métropole ;
- la Direction Adjointe Projet Urbain et Contentieux qui participe à l'élaboration du PLUi, est composée du Service Planification de la Ville d'Aix-en-Provence qui met en œuvre les modifications des documents d'urbanisme de la ville et le Service Contentieux et Veille Juridique qui assure la gestion des recours gracieux et des contentieux des communes du Territoire.

3- La Direction des Opérations d'Aménagement

La Direction des Opérations d'aménagement a pour missions principales la traduction en programmes opérationnels des décisions politiques en matière de création de zones d'activités et de projets d'habitat. Elle est chargée de leur conception, leur mise en œuvre et de leur suivi.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, date de la prise de compétence PLU et documents associés des communes par la Métropole, la Direction pilote et met en œuvre les dispositifs contractuels que sont les Projets Urbains Partenariaux et il est nécessaire d'absorber cette nouvelle charge.

Il est proposé que la direction s'appuie sur :

- le service de l'aménagement opérationnel

- la cellule pré-opérationnelle et procédures
- la cellule gestion des PUP

4- La Direction de la Politique de la Ville

La Direction de la Politique de la Ville a pour missions principales le pilotage du Contrat de Ville du Territoire du Pays d'Aix et les projets de renouvellement urbain sur les communes d'Aix-en-Provence et de Vitrolles.

La Direction s'étoffe du transfert de compétences qui sera effectif à la fin des conventions de gestion au 30 juin et du personnel des communes.

Il est proposé que la direction s'appuie sur deux services :

- un service cohésion sociale en charge du pilotage et de la coordination du contrat de ville du Territoire. Dans le cadre des transferts de compétences il assure le volet animation de territoire sur les quartiers prioritaires.
- un service rénovation urbaine intégrée en charge des projets de rénovation urbaine de la ville d'Aix-en-Provence et de la ville de Vitrolles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2018_CT2_077 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mars 2018 approuvant l'organigramme détaillé des services du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

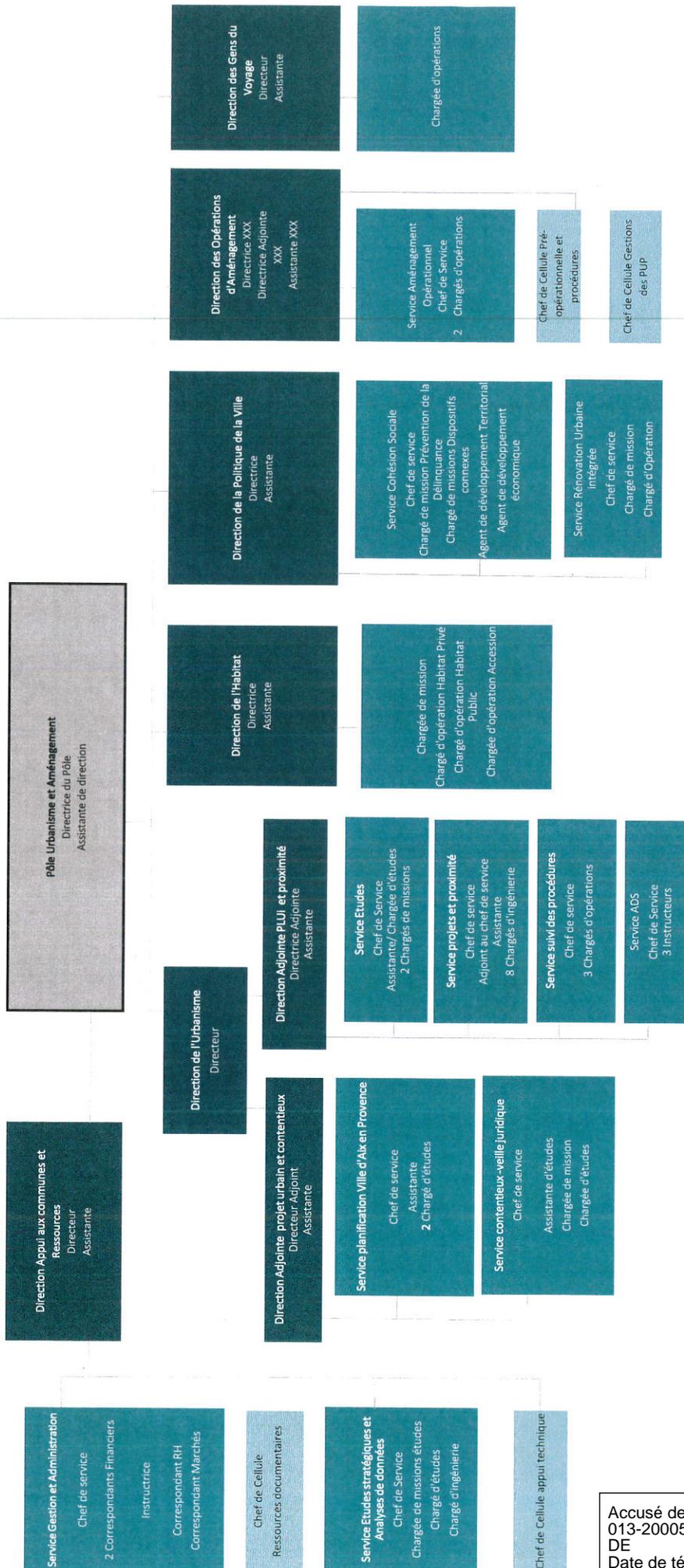
Considérant

- Qu'il convient d'ajuster l'organigramme du Pôle Urbanisme et Aménagement.

Délibère

Article unique :

Sont approuvés les ajustements de l'organigramme du Pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire du Pays d'Aix.



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_213-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements de l'organigramme du Pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_213-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018